

## Mes produits de beauté sont-ils encore testés sur des animaux ? <sup>[1]</sup>

13 octobre 2016



Fini de tester les cosmétiques sur les animaux ?

Les cosmétiques ne peuvent plus être testés sur des animaux. En théorie. Des exceptions subsistent. Il faut donc pouvoir reconnaître les labels qui garantissent des produits de beauté fabriqués « sans cruauté ».

On s'en tartine le corps et le visage matin et soir. Les produits cosmétiques doivent donc répondre à des normes de sécurité pour la santé humaine. Les maquillages, savons, dentifrices et déodorants sont soumis à des tests avant d'être commercialisés.

Mais certains produits chimiques sont considérés trop dangereux pour être testés sur des humains. Les chercheurs se tournent alors vers les animaux. Chaque année, 27 000 animaux sont les cobayes de plus de 250 marques de cosmétiques, selon une étude de l'association de défense des animaux (PETA). Ces expérimentations peuvent causer des brûlures sur la peau ou dans les yeux des lapins.

### **Il faut sauver le lapin**

Depuis quelques années, les choses changent. En 2013, l'Union européenne (UE) a interdit les essais sur les animaux, qu'il s'agisse de produits finis ou d'ingrédients utilisés par l'industrie cosmétique.

Malgré tout, certains fabricants sont parvenus à contourner les règles. Trois entreprises ont procédé à des expérimentations animales hors UE (afin de répondre aux conditions de vente requises en Chine et au Japon). Elles espéraient pouvoir vendre leurs produits sans enfreindre le règlement en vigueur.

Soucieuse du bien-être animal, la Cour de justice de l'Union européenne a mis le holà. Elle a rappelé ce 21 septembre que des produits cosmétiques « dont certains ingrédients ont fait l'objet d'expérimentations animales hors de l'Union » peuvent être interdits à la vente.

## Le lapin ne risque rien, alors ?

L'industrie doit se tourner vers des méthodes alternatives (la reconstruction in vitro de l'épiderme humain, de la cornée et des cellules, notamment, en cours de développement).

Le hic, c'est que des secteurs « cousins » peuvent poursuivre leurs essais sur les animaux. Par exemple, la pharmacie, soumise à d'autres réglementations, prête ensuite ses ingrédients à la fabrication des cosmétiques. Résultat : même des produits « non testés sur les animaux » peuvent contenir des composants qui l'ont été.

## Un lapin a-t-il testé mon déodorant ?

Dans les magasins ou les rayons « beauté », comment repérer les cosmétiques certifiés sans tests sur les animaux ?

Avant le shopping, on peut vérifier si son enseigne favorite se retrouve bien sur ces listes (non exhaustives) de marques garantissant des produits non testés sur les animaux : [Cruelty free](#) [2], [le site de la PETA](#) [3].

En magasin, qu'on soit en ou hors UE, on peut toujours se référer aux [labels](#) : [4] [Nature&Progrès](#), [Natrue](#), [BDIH](#), [Ecocert...](#) [4] apposés sur les emballages.

Certains garantissent spécifiquement que le produit ne soumet pas les petits lapins à des tests chimiques :



- [Leaping bunny](#) [5]



- [One Voice](#) [6]



- [Crueltyfree](#) [7]



- [Vegan](#) [8]

### **Pour en savoir plus :**

- La fiche-conseil [Les labels pour cosmétiques](#) [4] d'écoconso
- [le communiqué de presse de la Cour de justice de l'Union européenne](#) [9]
- La [réglementation cosmétique](#) [10] qui limite l'expérimentation animale dans l'Union européenne

### **Mots-clés :**

[Cosmétiques](#) [11]

[Hygiène](#) [12]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

---

### **Liens**

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/mes-produits-de-beaute-sont-il-encore-testes-sur-des-animaux>

[2] <https://www.crueltyfreeinternational.org/LeapingBunny?/search>

[3] <http://features.peta.org/cruelty-free-company-search/index.aspx>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/Les-labels-pour-cosmetiques>

[5] <http://www.leapingbunny.org/>

[6] <http://label.one-voice.fr/>

[7] <http://www.peta.org/living/beauty/beauty-without-bunnies/>

[8] <https://www.vegansociety.com/>

[9] <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2016-09/cp160105fr.pdf>

[10] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02009R1223-20150416&from=FR>

[11] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/cosmetiques>

[12] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/hygiene>